



ENNEVELIN

Place Jean Moulin
59710 ENNEVELIN

Tél : 03.20.41.53.20

Fax : 03.20.41.53.21

www.ville-ennevelin.fr

mairie@ville-ennevelin.fr

Ennevelin, le 4 septembre 2025

Le Maire d'Ennevelin

à

Monsieur le Préfet du Nord
Service eau et nature
44 rue de Tournai
CS 40259
59019 LILLE Cedex

Affaire suivie par Mme MEERPOEL

Objet : Projet de classement des secteurs pavés de Paris-Roubaix

Monsieur le Préfet,

Vous avez consulté ma commune par rapport à votre projet de classement des secteurs pavés de Paris-Roubaix, projet qui concerne notamment le pavé du Pont Thibaut, propriété de la commune d'Ennevelin.

En réponse à votre consultation, vous trouverez ci-jointe la délibération de mon conseil municipal en date du 2 septembre 2025 qui conclut à un avis tout à fait favorable sur la constitution de la servitude d'utilité publique et sur le classement visant à la pérennité de ce pavé, dont la valeur patrimoniale est pour nous évidente et légitime.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Michel DUPONT



Date de Convocation
26/08/2025

Date d’Affichage
28/08/2025

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice	17
Présents	13
Votants	15

OBJET :

**Avis de la commune sur
le projet de classement
des secteurs pavés de
Paris-Roubaix**

Secrétaire de séance
Aurore PENNORS



L’an deux mille vingt-cinq, le deux septembre à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Pierre WAUQUIER, Eric LAUWAGIE, Jean-Michel HAVEZ, Olivier TYTGAT, Emilie VANDERBAUWEDE, Emmanuelle AUMARD, Anne DAMIE, Aurore PENNORS

Absent ayant donné procuration : Gilles RONSE, Valérie DEVENDEVILLE

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS
Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

Monsieur le Maire expose que depuis 2023, l’Etat a missionné l’inspection générale de l’environnement et du développement durable pour examiner l’opportunité de classer les secteurs pavés du Paris-Roubaix au titre de la loi de 1930. Le classement des sites au titre de cette loi permettrait de protéger les sites les plus remarquables présentant un intérêt général aux motifs scientifique, pittoresque, artistique, historique ou légendaire. Le classement de secteurs pavés du Paris-Roubaix constituerait ainsi, d’une part une reconnaissance nationale de la valeur patrimoniale de ces pavés et de la course associée et d’autre part, une garantie de la protection pérenne de ces pavés.

La DREAL a ensuite initié une démarche de classement et à l’issue des différents échanges, il s’avère que sur les 134 secteurs pavés recensés et empruntés par la course depuis 1968, 54 secteurs pavés ont été retenus étant donné leur bon état.

Dans ces 54 secteurs pavés est inclus le pavé du Pont Thibault situé sur Ennevelin.

A ce stade, la préfecture demande donc au conseil municipal d’Ennevelin son avis sur l’instauration d’une servitude d’utilité publique et son avis, en tant que propriétaire.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l’unanimité, d’émettre un avis favorable à ce classement, qui ne pourra que garantir la pérennité de ce pavé, figure emblématique du patrimoine communal et source d’une animation annuelle appréciée de tous.

Fait et délibéré à Ennevelin, le 2 septembre 2025

Le Maire, Michel DUPONT

